



SCoT 
**DES VOSGES
CENTRALES**



LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR 2030 SECONDE REVISION

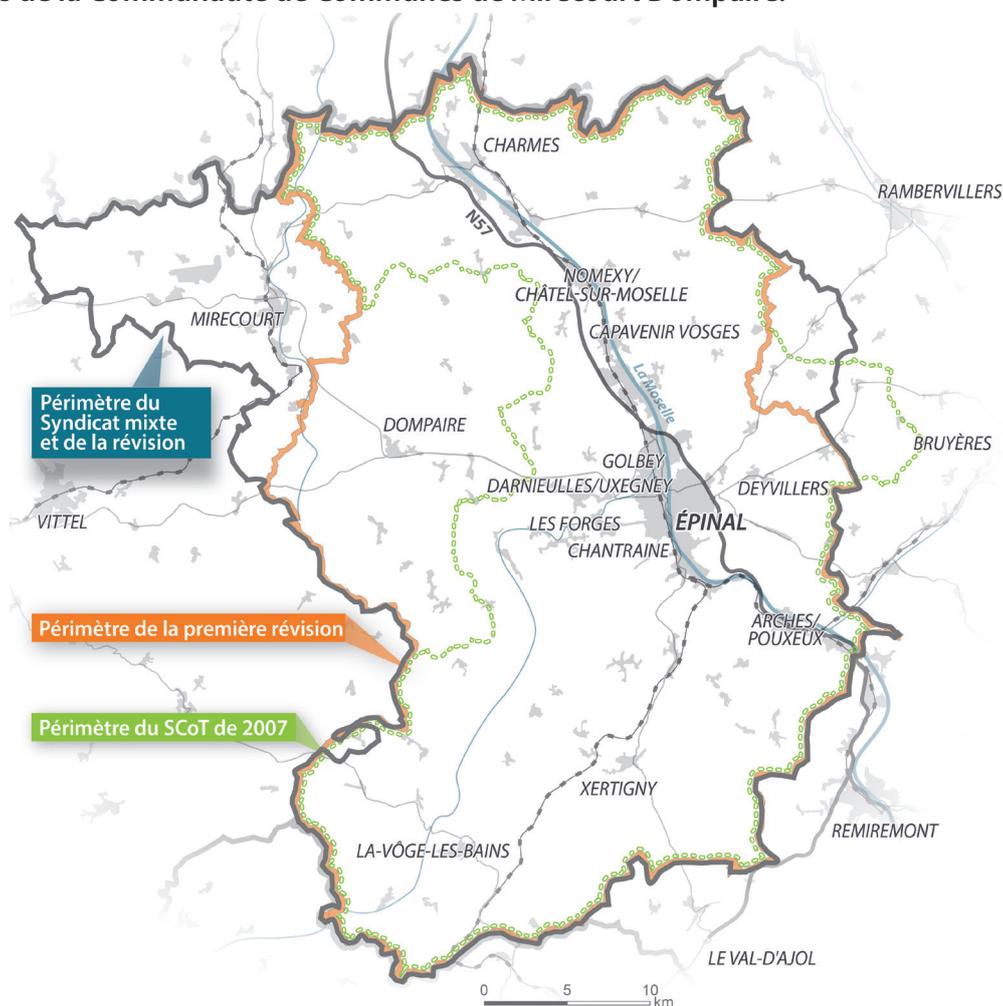


UN PROJET COMMUN POUR L'HORIZON 2030

Conçu en concertation avec les élus et les forces vives du territoire, le SCoT révisé porte une vision partagée du devenir des Vosges Centrales à l'horizon 2030.

Approuvé une première fois en 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales est l'outil d'aménagement et de développement de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire. Il a été mis une première fois en révision en 2014, pour tenir compte des dernières évolutions économiques, sociétales et réglementaires.

Une seconde révision a été engagée en 2019 afin d'achever l'intégration des nouvelles communes de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.



LE PROCESSUS DE RÉVISION



2014

- Évaluation du 1^{er} SCoT
- Lancement du diagnostic

2015 | 2018

- Première révision : définition des orientations et des objectifs



● CONCRÈTEMENT, À QUOI SERT LE SCOT ?

Document d'urbanisme opposable, le SCoT sert de cadre aux différentes actions qui seront menées par les intercommunalités et les communes. Il intéresse tous les citoyens, car il dessine et organise, dans le respect des objectifs nationaux, notre futur cadre de vie : secteurs naturels et agricoles à préserver, besoins en logements, localisation des commerces importants, nouveaux équipements, organisation des modes de transports, développement des énergies renouvelables...

2 AMBITIONS

● RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES VOSGES CENTRALES

Le projet du SCoT des Vosges Centrales vise en premier lieu à renforcer l'attractivité du territoire. Si les prévisions démographiques prévoient une croissance modérée d'ici 2030 (soit + 1 200 habitants en 16 ans), elles projettent également la baisse de la population au-delà de cette date. C'est pourquoi, à travers l'ensemble de ses orientations, le SCoT s'emploie à créer les conditions permettant d'attirer les entreprises et les investissements, les ménages et les familles, les étudiants et les touristes.

● ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

De l'eau, du bois, du vent, du soleil... le territoire dispose de nombreuses ressources lui permettant de dépasser avec plusieurs années d'avance les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par la loi à l'horizon 2020.

L'objectif : aller plus loin et viser l'autonomie énergétique en 2050, afin de couvrir l'ensemble des besoins en énergie des habitants et des entreprises, y compris pour le transport, en planifiant l'augmentation des énergies renouvelables à court terme et moyen terme et en réduisant d'ici 2030 les consommations d'énergie de 25 %.

8 ORIENTATIONS

- FACILITER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES
- CONSOLIDER LES VILLES ET LES BOURGS
- AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS
- STRUCTURER ET DYNAMISER LE COMMERCE
- FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- PROTÉGER NOS ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
- PROMOUVOIR LE TOURISME
- PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE

2019

- Approbation du SCoT révisé en avril sur le périmètre antérieur à 2017 et lancement de la 2^{ème} révision

- Deuxième révision : adaptation des orientations et des objectifs, - Débat PADD (septembre)

2020

- Arrêt du projet révisé - Enquête publique

FACILITER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

2900 emplois perdus
entre 2006 et 2014

800
ha de potentiel foncier
économique dans les
PLU

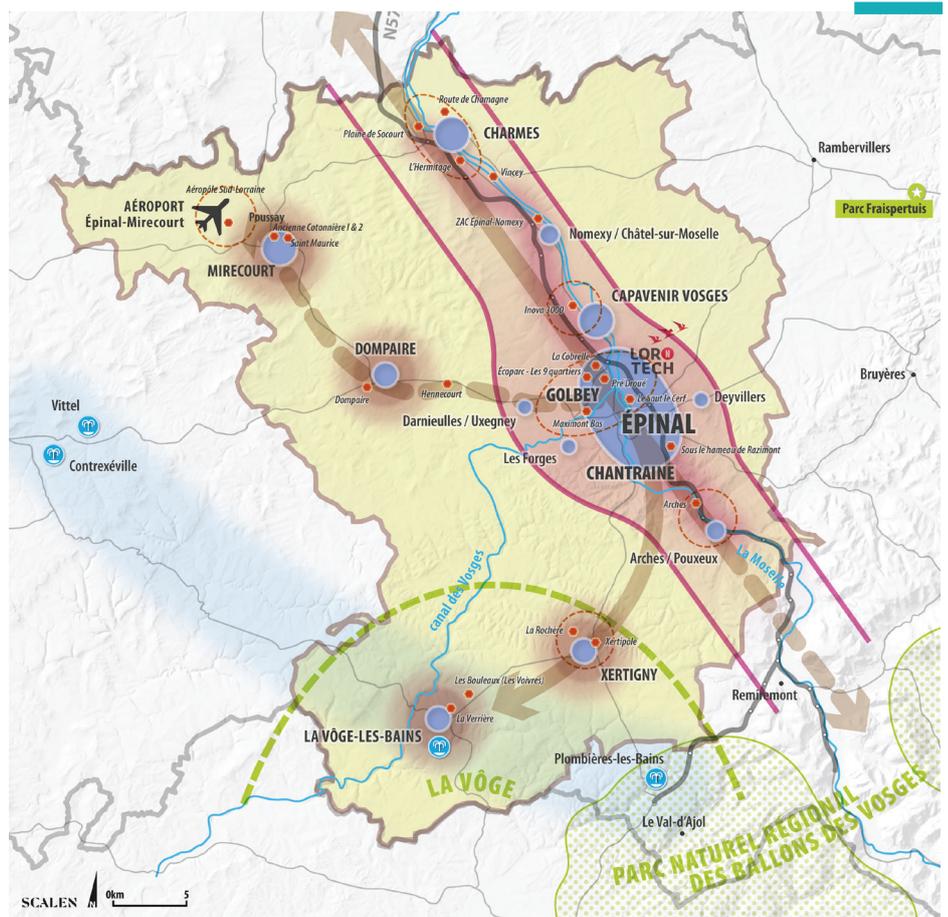
188,4
ha de capacité SCoT
d'extension des
zones d'activités

La création d'emplois et le renforcement de l'attractivité économique du territoire constituent des priorités majeures pour les Vosges Centrales. À cette fin, le SCoT définit une stratégie d'accueil des entreprises, permettant de valoriser les savoir-faire du territoire et d'organiser une offre foncière lisible et qualitative, dans un souci de rentabilisation des investissements.

OBJECTIFS

- **Positionner le territoire comme une terre d'innovations** dans des secteurs d'excellence, en confortant les savoir-faire industriels, agricoles et sylvicoles, en développant les filières bois, matériaux, énergies renouvelables et imagerie numérique, et en encourageant les démarches d'économie circulaire
- **Dynamiser les zones économiques existantes**, en valorisant les locaux et les terrains disponibles et en priorisant la réhabilitation des friches, avant d'urbaniser de nouveaux terrains
- **Aménager 105 hectares dans des sites économiques attractifs**, en améliorant leur accessibilité (y compris numérique) et en y développant des services et des aménagements adaptés aux besoins des entreprises et des salariés

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Sillon Mosellan
corridor de développement

Économie présentielle et de proximité

Bassin d'économie circulaire

Zone d'activités

Économie de production agricole, sylvicole et énergétique

Dynamique "recherche et innovation"
(numérique, image et bois)

Tourisme rural et de nature

Thermalisme

Rivière et canaux
supports de l'activité économique
et touristique

CONSOLIDER LES VILLES ET LES BOURGS

+0,01
%

de croissance
démographique entre
2006 et 2014

+53 %

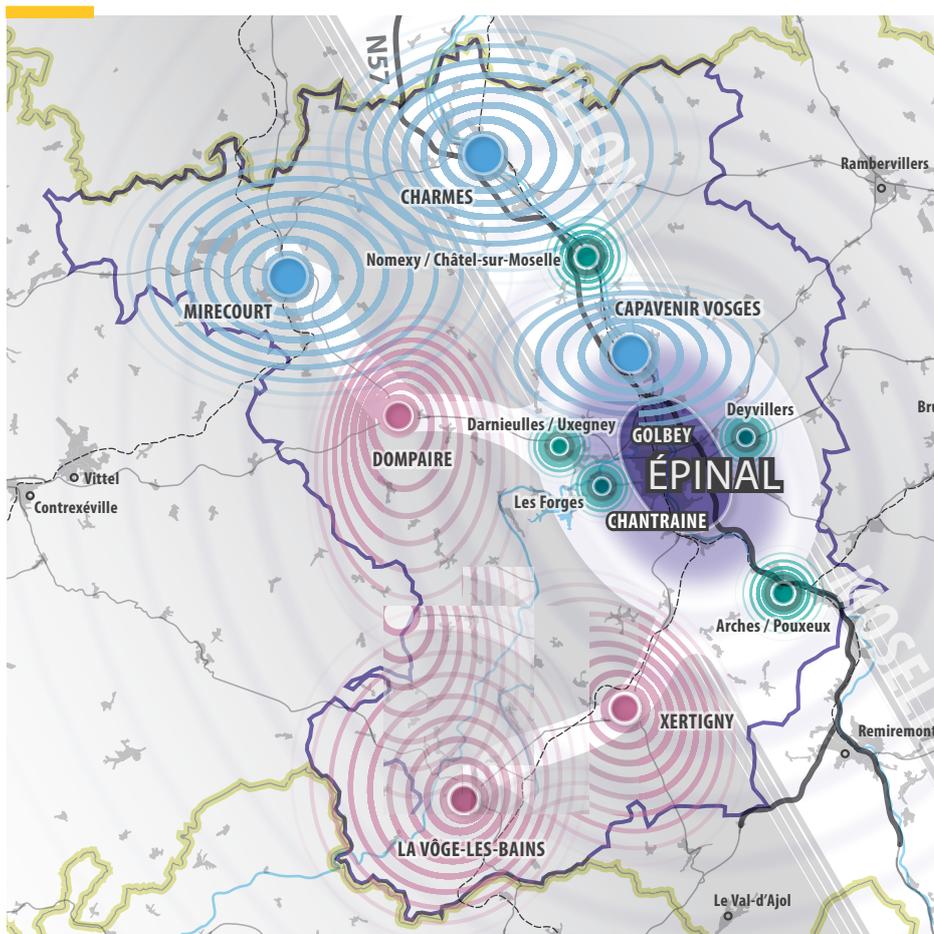
d'augmentation de
logements vacants
entre 2006 et 2014

37 %

des logements
construits hors
armature urbaine

Le territoire des Vosges Centrales sera le lieu de vie de 132 800 habitants à l'horizon 2030. Pour répondre aux besoins des habitants et mutualiser les coûts des équipements et des services, le SCoT organise le développement du territoire autour d'un réseau de villes (appelé armature urbaine). L'objectif : mailler le territoire autour de centralités attractives et accessibles, afin qu'elles rayonnent et forment un bassin de vie avec les bourgs et villages situés à proximité.

L'ARMATURE TERRITORIALE



OBJECTIFS

- **Organiser le développement autour des pôles de l'armature territoriale**, en y localisant l'essentiel des nouveaux logements à créer sur la période 2014-2030
- **Redynamiser les centres-villes et les cœurs de villages**, en y maintenant les commerces, les services et les équipements existants et en renforçant leur attractivité résidentielle et touristique
- **Favoriser la solidarité entre les communes** urbaines, périurbaines, rurales et leurs groupements, pour la mutualisation des équipements et des services et l'offre d'équipements structurants



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES LOGEMENTS

160
ha de friches d'intérêt
SCoT

11% de logements
vacants

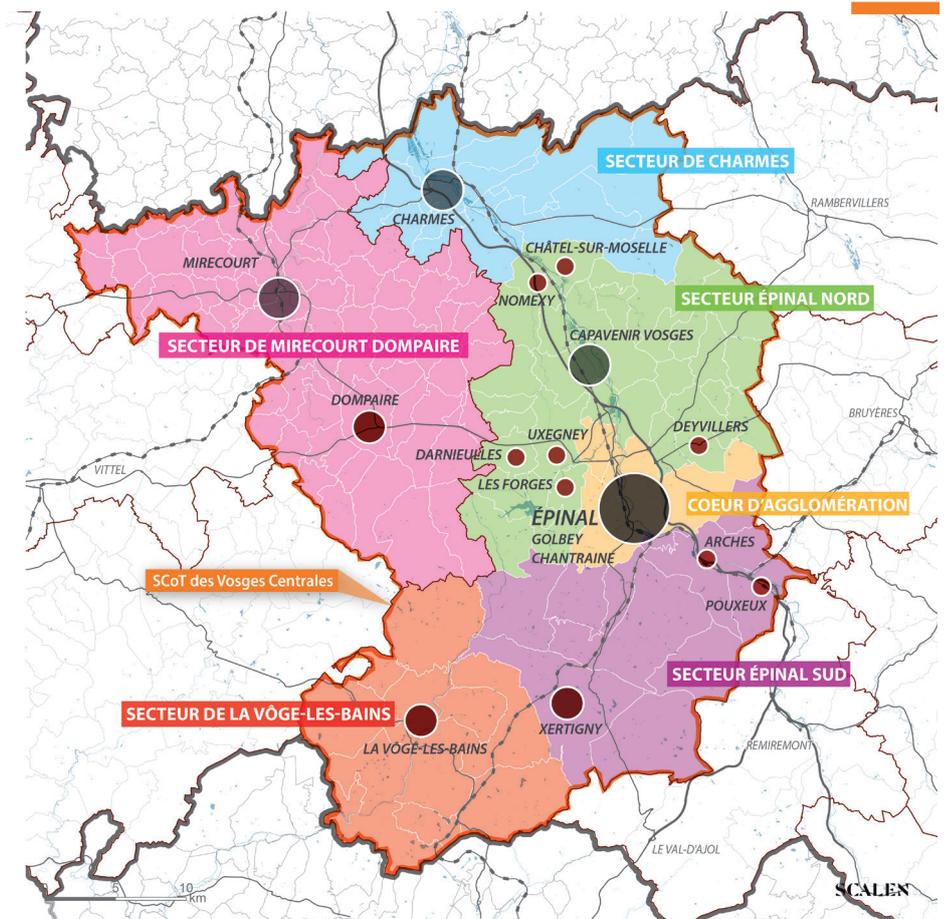
58% de propriétaire
occupant de leur
logement

Afin de consolider l'armature territoriale et l'attractivité résidentielle des Vosges Centrales, le SCoT a défini un effort de 5 800 nouveaux logements à créer, notamment par la remise sur le marché de logements vacants. Le territoire présente en effet un gisement important de logements vacants et de friches urbaines, industrielles et commerciales à reconquérir. Il fixe également comme objectifs la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de la qualité des bâtiments grâce à la rénovation thermique et la construction de logements neufs performants.

OBJECTIFS

- **Reconquérir les friches et lutter contre la vacance**, en satisfaisant 30% des besoins en logements par la remise sur le marché de logements vacants
- **Prioriser le renouvellement urbain**, en localisant 80 % des nouveaux logements dans l'espace urbain existant et les friches
- **Rénover 2,9% du parc de logements par an** pour réduire de 20% les consommations d'énergie des logements d'ici 2030
- **Aménager des nouveaux quartiers d'habitat durables**, en les localisant à moins de 500 m d'un transport en commun et en recherchant des formes urbaines économes en foncier et en énergie

LES SECTEURS D'HABITAT



- Pôle de Proximité
- Pôle Relais Rural
- Pôle Relais Urbain
- Pôle Urbain Central

Des objectifs de reconquête des logements vacants modulés par secteurs d'habitat :

- Secteur de la Vôge-les-Bains : 50%
- Secteur de Mirecourt-Dompaire : 40%
- Pôle urbain central et secteur Charmes : 33%
- Secteur d'Epinal Sud : 30%
- Secteur d'Epinal Nord : 20%



STRUCTURER ET DYNAMISER LE COMMERCE

19
ha

de surfaces de
ventes exploitées

147

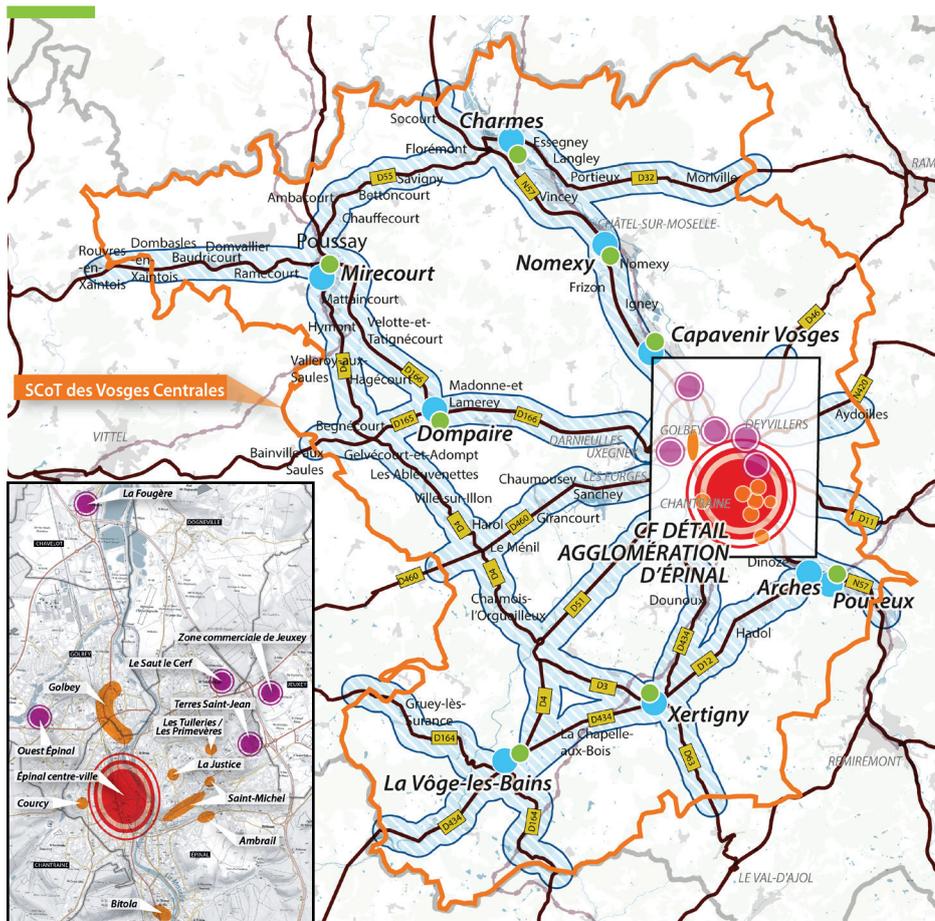
grandes et moyennes
surfaces > 300 m²

12800€

de dépense annuelle
d'un ménage en
consommation courante

La présence de commerces joue un rôle fondamental dans l'animation des quartiers, villes et villages. Malgré l'existence d'une offre équilibrée, une fragilisation du commerce de proximité s'observe dans certaines zones. C'est pourquoi le SCoT définit une stratégie visant à maintenir l'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie, et à redynamiser les pôles commerciaux les plus vieillissants.

L'ARMATURE COMMERCIALE



OBJECTIFS

- **Polariser le développement commercial à venir**, en localisant l'activité commerciale future au sein des pôles de l'armature commerciale et en évitant l'éparpillement le long des principales artères
- **Soutenir le commerce de proximité**, en donnant la priorité aux implantations dans les centres-villes (avant d'envisager la périphérie) et en favorisant les innovations en matière de logistique urbaine
- **Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux existants**, en créant des aménagements de qualité et en y facilitant les parcours des clients, les cheminements piétonniers et cyclables

En milieu urbain

- Pôle commercial de rayonnement métropolitain de centre-ville
- Pôle commercial de rayonnement métropolitain de périphérie
- Pôle commercial de quartier

En milieu périurbain et rural

- Pôle commercial en centre-ville / centre-bourg
- Pôle commercial de périphérie

SECTEURS EN CAPTAGE DE FLUX Buffer 1km à l'axe de voie

- Corridors



FACILITER LES MOBILITÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

> 40000 déplacements domicile-travail par jour sur le territoire

90 % taux de motorisation des ménages

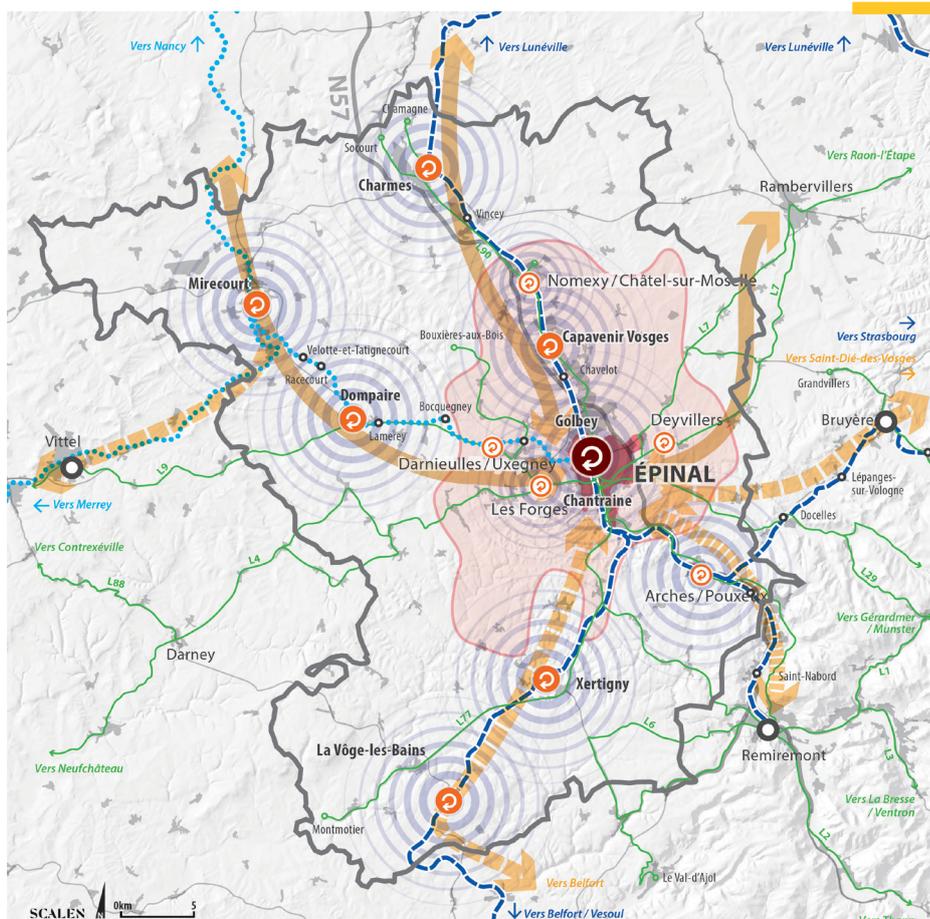
2 Mi millions de voyages dans les gares du SCoT en 2016

Des grands réseaux de transport nationaux aux déplacements de proximité, la mobilité organise notre vie quotidienne : aller au travail, déposer les enfants à l'école, faire ses courses... C'est pourquoi le SCoT souhaite créer les conditions pour faciliter cette mobilité à toutes les échelles, en maillant efficacement le territoire et en encourageant les modes de déplacement durables.

OBJECTIFS

- **Encourager l'usage des transports en commun**, par une meilleure coordination des offres existantes et en améliorant la desserte des principaux pôles de vie et d'activités (quartiers d'habitat, zones économiques, commerciales, touristiques et de loisirs)
- **Organiser l'offre de déplacements autour des gares et de l'aéroport de Mirecourt** et les transformer en pôles d'échanges vers lesquels convergent les autres modes
- **Développer les alternatives à la voiture individuelle**, en encourageant l'autopartage et le covoiturage, en doublant le réseau cyclable d'ici 2030 et en aménageant des espaces publics propices à la marche
- **Accélérer la transition vers des mobilités décarbonées**, en déployant des stations de recharge pour les voitures électriques (obligatoire au-delà de 40 places de stationnement) et roulant au gaz

LES TRANSPORTS EN COMMUN



- Réseau routier structurant
- Ligne TER
- Liaison routière TER Lorraine car
- Rabattement des autres modes de transport (marche, vélo, covoiturage, etc.) vers les gares TER et les pôles d'échanges

- Pôle d'échanges multimodal régional
- Pôle d'échanges multimodal relais
- Pôle d'échanges multimodal de proximité à renforcer
- Communes desservies par TER ou TER Lorraine car

- Réseau LIVO (car départemental)
- Périmètre de transports urbains (PTU) de la Communauté d'Agglomération d'Épinal
- Réseau Imagine
- Axe à intensifier
 - à court terme
 - à moyen terme
 - à long terme

PROMOUVOIR LE TOURISME

4600

curistes en moyenne
par an à la station
thermale

+ de
700

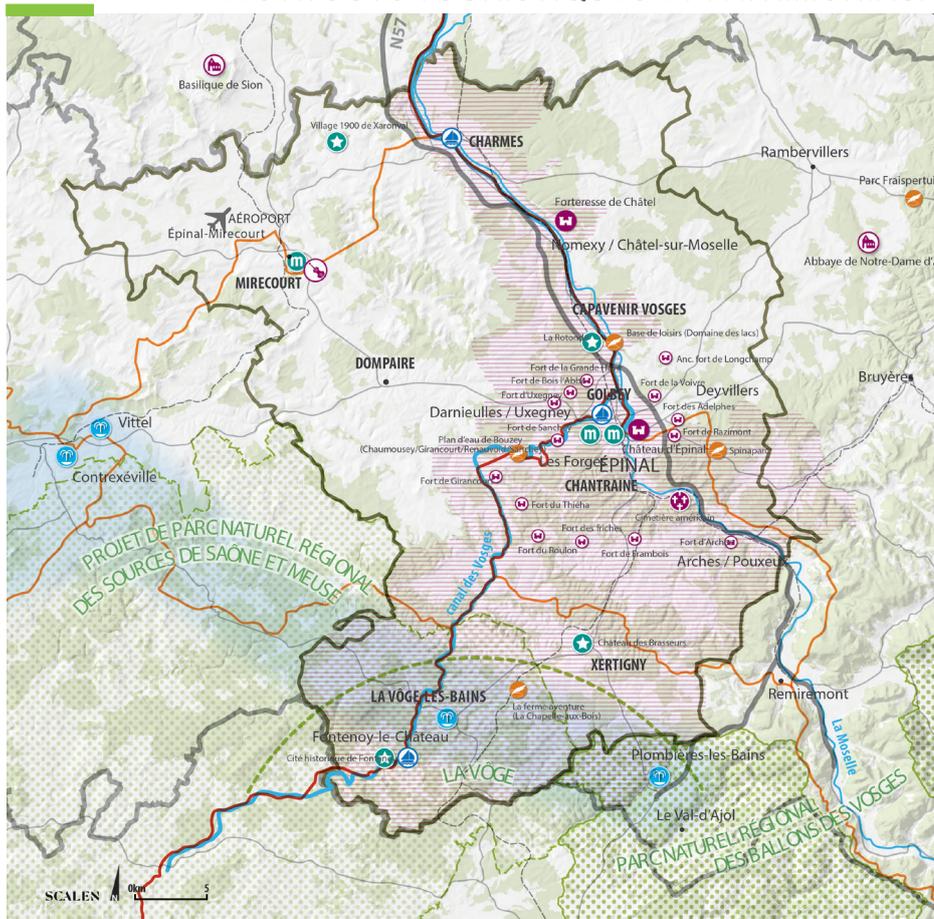
passages de bateaux
de plaisance sur
le Canal des Vosges

900
km

d'itinéraires VTT
balisés en forêt

Doté d'un riche patrimoine naturel, paysager, architectural et historique, le territoire présente un potentiel touristique important qui s'articule autour de 4 points forts : l'eau, la forêt, la culture et les savoir-faire d'excellence de ses entreprises. À travers sa stratégie de protection et de valorisation des ressources du territoire, le SCoT soutient les actions visant à renforcer l'attractivité touristique sous toutes ses formes.

LES ATOUTS TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX



OBJECTIFS

- **Renforcer le tourisme de plein air et de bien-être**, autour du sport, du thermalisme et le canal
- **Promouvoir le tourisme de mémoire, culturel et d'affaires**, en lien avec la valorisation du patrimoine
- **Développer le tourisme industriel** et de découverte des savoir-faire des entreprises et des artisans
- **Faciliter l'accueil des touristes**, dès l'arrivée en gare ou à l'aéroport de Mirecourt, en encourageant la diversification et la montée en gamme de l'offre hôtelière et en facilitant les mobilités vers les sites touristiques et le déploiement du très haut débit
- **Affirmer le positionnement touristique** des Vosges Centrales, en coopérant avec les territoires voisins

Parc naturel régional (PNR) existant et projeté

Itinéraire de grandes randonnées

Véloroute Moselle-Saône (L'Échappée Bleue)

Canal des Vosges + port de plaisance

Activités de plein-air

Ville et région thermales

Pays d'art et d'histoire

Principaux musées (de l'Image / d'Art ancien et contemporain)

Château et forteresse (d'Epinal / de Châtel)

Site historique

Édifice militaire



PROTÉGER NOS ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

48 % d'espaces agricoles

41 % de forêts publiques et privées

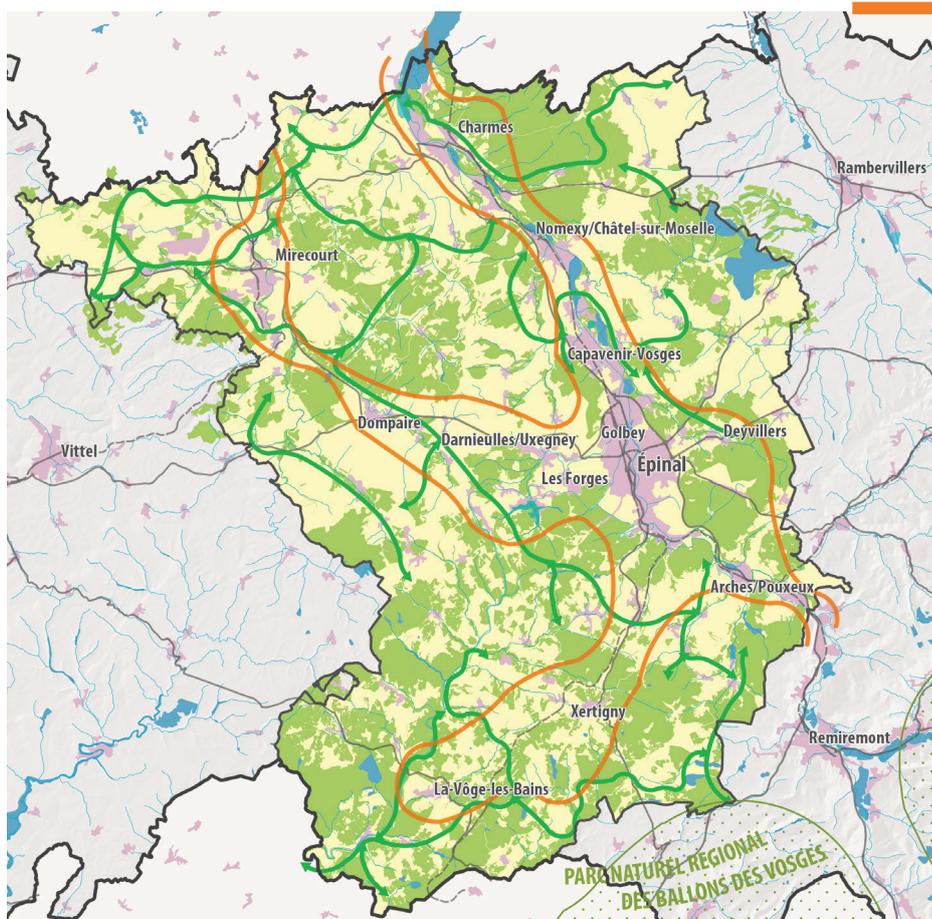
74 ha artificialisés en moyenne par an entre 2001 et 2014, dont la moitié pour l'habitat

Le territoire possède une forte identité forestière, agricole et naturelle. Dans un contexte d'urbanisation et de changement climatique, le SCoT vise à préserver cette diversité, en assurant un équilibre entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité. L'ambition : lutter contre le grignotage des terres par l'urbanisation, en divisant par 4 d'ici 2030 le rythme de l'artificialisation de terres agricoles, naturelles et forestières par rapport à la période 2001-2014.

OBJECTIFS

- **Réduire l'artificialisation des sols**, en priorisant le renouvellement urbain sur l'extension et en limitant à 324 ha l'urbanisation des terres jusqu'en 2030
- **Protéger les espaces de nature** remarquables (réservoirs et corridors de biodiversité) et préserver la nature en ville au sein du Système vert (secteur où se croisent enjeux écologiques et urbains)
- **Soutenir l'agriculture**, en maintenant à 71 000 ha la surface agricole utile et en préservant l'agriculture dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression de l'urbanisation
- **Protéger les espaces boisés**, y compris les lisières forestières et les haies et les bosquets de moins de 4 hectares

LA TRAME VERTE ET BLEUE



Réservoirs de biodiversité (zones de refuge pour la faune et la flore)



Principaux corridors écologiques (couloirs de circulation pour les espèces, reliant les réservoirs)



Secteurs agricoles

Système vert (espace où s'enchevêtrent enjeux écologiques et urbains)

Zones artificialisées



Trame bleue (milieu humide et cours d'eau)

Infrastructures routières

Voies ferrées

PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DU CADRE DE VIE

23%

des besoins en énergie couverts par les EnR&R

537
Mi €

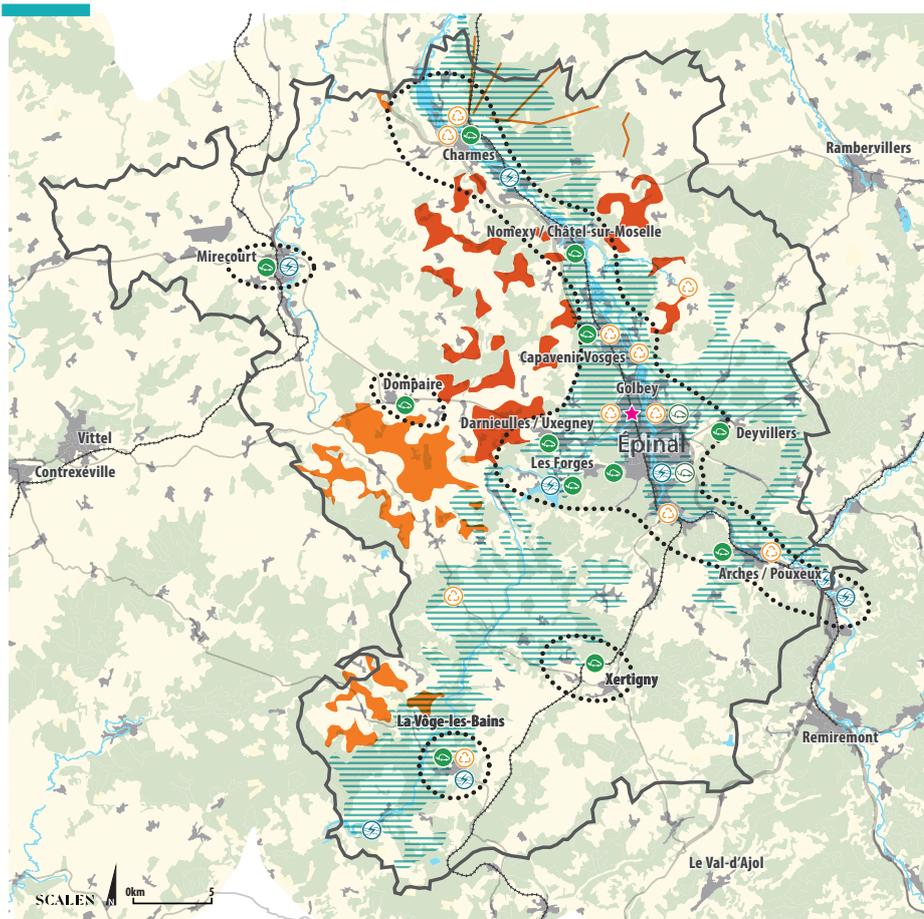
de facture énergétique pour le territoire (logement et déplacements)

14%

de cette facture assurent des retombées économique au niveau local et régional

Le territoire dispose d'un potentiel important et diversifié en énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), susceptible de lui permettre de couvrir ses besoins en électricité, chaleur et mobilité et d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Pour relever ce défi, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie et d'augmenter progressivement la production en EnR&R du territoire, tout en veillant à limiter les impacts sur l'environnement et les activités humaines.

LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE



OBJECTIFS

- **Mobiliser les EnR&R disponibles**, tout en préservant les gisements dans la durée et en étudiant la reconversion des friches en sites de production énergétique
- **Veiller à l'intégration harmonieuse des installations** dans le cadre de vie, à l'échelle du territoire comme du bâti, et au sein des nouveaux quartiers et des zones d'activités et commerciales
- **Associer les habitants et l'ensemble des acteurs**, en favorisant l'émergence de projets participatifs et citoyens
- **Mettre en cohérence aménagement et réseaux énergétiques**, en conditionnant l'approvisionnement énergétique des nouveaux quartiers en fonction des potentiels EnR&R existants

Potentiels d'approvisionnement en électricité

- Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments
- Éolien : sites possibles
- Éolien : potentialités sans le radar de Jeuxey
- Méthanisation agricole
- ⚡ Hydroélectricité sur seuils & barrages existants

Potentiels d'approvisionnement en chaleur et en gaz

- Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
- Géothermie sur nappe d'eau souterraine
- ☀ Chaleur de récupération (principalement industrielle)
- Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
- Biométhane agricole
- ★ Biométhane industriel
- Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-foresterie, bords de champs et de voies de transport, sous lignes électriques

Mobilité décarbonée

- ⚡ Bornes de recharge pour véhicule électrique
- ⚡ Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)
- ⚡ Maintien & renforcement du ferroviaire (réouverture possible de la ligne Nancy/Merrey)
- ⚡ Actions renforcées d'économie d'énergie



SCoT —
**DES VOSGES
CENTRALES**

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales
| Tél. 03 29 32 47 96

www.scot-vosges-centrales.fr

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES